

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Optique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 062516

Optique 85686 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09391 Société :

Actif

Pensionné(e) -

CHRAIBI

Autre :

ABDELHAFID

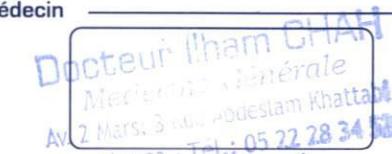
Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661 17816 Total des frais engagés : 962,82 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : CHRAIBI, Abdelhafid Age:

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA affection digéto-endocrinienne.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

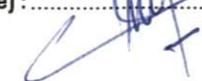
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 17/09/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/09/2021	DC	1	150,00	Docteur Ilham Khattabi Médecin Généraliste Av. 2 Mars, 3 Résidence Khan El Blanca - Tel.: 05 22 28 34

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/10/2024	729.-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVEES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la nature de l'acte, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de la

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIBLES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
-----	-----
00000000	00000000
35533411	11433553

B Création, remont, adjonction)

The diagram illustrates a dental arch with 28 numbered teeth arranged in four quadrants. The quadrants are labeled D (left), H (top), G (right), and P (bottom). A coordinate system is overlaid on the arch, with the vertical axis pointing upwards through the center and the horizontal axis pointing to the right.

ALERTA DE GAGETTE DU BRÉVET D'APPROFONDISSEMENT EN INFORMATIQUE

1924 ET GAGNER DU PRATICIEL AFFICHEANT L'INTEGRITÉ

Docteur Ilham Chah

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIQUE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام

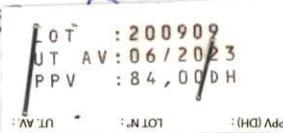
الفحص بالصدى

M' CHRAIBI Abdellatif

Ordonnance

- 1) Dexamfetamine 72.00 درجة حرارة 216.00 درجة حرارة S.V.
- 2) Hepatalal 68.60 درجة حرارة 205.80 درجة حرارة S.V.
- 3) Cardioactive 83.00 درجة حرارة S.V.
- 4) Aces. 84.00 درجة حرارة S.V.
- 5) Nizkané dani R. 79.00 درجة حرارة 31 درجة حرارة S.V.
- 6) Ciclofer 19.00 درجة حرارة 22 درجة حرارة S.V.

Casablanca, Le 17/09/2021



3, Rue Abdesalam El Khatabi, AV 2 Mars 1 Etage Appt N° 2 - Casablanca
الهاتف: 06 6146 84 49 | تل: 05 22 83 74 44 / 05 22 28 34 52 | المستعجلات: 05 22 85 43 95

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء

133,60

Diovelao - 600 mg
19/11

133,60

*Docteur Iman CHAABANI
Maletine Générale
Av. 2 Mars, 3ème étage de la MAM
Casablanca - Tel: 05 22 22 22 22*

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables
6 118001 101788
PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables
6 118001 101788
PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables
6 118001 101788
PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

PHARMACIE LIMA
Dr. Mohamed Salouique
28 Bis Rue de Rome - Casa
Angle Rue des Anglais
Tel: 05 22 85 43 95
Fax: 05 22 81 53 31
RC: 31333 - IF: 15221985

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 31,60 DH
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30 cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30 cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.